

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AOUT 2005**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, et Messieurs André BALUT, René BUTTIN, Claude CAHON, Freddy CARON, Benoît DUFETELLE, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent(e)s : Mr HUYON, Mme DERAMBURE, Mme FELLER,  
Mme VINCENT

Mme HERBET a été élue secrétaire de séance.

-----

**Modification du parcellaire du lotissement situé Rue du Pont**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que trois couples : Mr Mme PELLERIN, Mr Mme CANDELLIER, Mr Mme BACHELAY, se portent acquéreurs des quatre terrains situés Rue du Pont, mais souhaitent que les limites des parcelles soient modifiées comme stipulé sur le plan présenté aux membres du Conseil, afin de transformer les quatre lots existants en trois lots,

Etant entendu que les frais de géomètre liés à cette modification du parcellaire sont à la charge des futurs acquéreurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification du parcellaire du lotissement situé Rue du Pont et donne pouvoir au Maire pour signer les documents permettant de mener à son terme la vente des terrains : modification du permis de lotir...

----

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle destinée à la construction d'ateliers municipaux n'a pas été intégrée dans le lotissement communal Rue du Pont.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander un permis de lotir à lot unique.

**Tarifs de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Préfecture stipulant que l'augmentation maximum autorisée pour les tarifs de cantine est de 2,2 % pour l'année scolaire 2005-2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer aux anciens tarifs une augmentation de 2,2 % soit :

➤ **Tarif de la cantine scolaire :**

3,49 € par repas → **3,56 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005**

➤ **sauf pour les enfants de FOSSEMANT et NAMPTY fréquentant les classes primaires :**

1,26 € par repas → **1,28 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005**

➤ **Repas enseignant de passage :**

2,88 € par repas → **2,94 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005**

### **Lettre de l'Association Anim'en ciel**

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Anim'en ciel, qui :

- invite les membres du Conseil Municipal à une veillée conte animé le 19 août à 20 h sous le préau de Prouzel
- présente le calendrier mis à jour des manifestations projetées ou participations prévues lors d'évènements communaux,
- remercie le Conseil pour le soutien financier qu'il apporte à l'association

### **Intervention de Mr Dufetelle, Conseiller Municipal**

Monsieur Dufetelle a souhaité préciser qu'il n'avait pas reçu la convocation qui lui avait été cependant adressée pour la deuxième réunion concernant le choix du bureau d'études chargé de la révision du POS et de l'élaboration du PLU (contrairement à ce qui avait été écrit dans le dernier compte rendu du Conseil Municipal)

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.